



Association des Trois Dumas
et
pour la sauvegarde du vieux Villers

VILLERS-COTTERETS, décembre 2000

LETTRE DUMASIENNE No 17

Toujours avec la complicité de notre ami E.ROCH nous allons poursuivre notre voyage dans le Villers historique et insolite Le Villers qui nous passionne C'est la raison pour laquelle nous allons évoquer le passage de l'Abreuvoir (de la place du Château à la partie gauche du petit parc) J'espère que vous prendrez la même satisfaction à parcourir ces lignes qu'il m'arrive d'en prendre, mais je sais que deux éléments passionnent les Cotteréziens: le vieux Villers et Dumas, sinon, Dumas et le vieux Villers ...

François ANGOT

ABREUVOIR (passage de l')

Cette voie est ouverte en l'an 1792 sur l'emplacement qu'occupait dès le 17ème siècle, sinon antérieurement une partie des bâtiments et cours d'un repos de chasse qu'un roi de la première race avait fait construire . On ignore le nom de ce roi, mais on sait, par un cartulaire conservé aux archives nationales, qu'en 632 Dagobert 1er, résidant en son palais de CUISE (certainement Cuise la Motte) ? (*Palatium cotia*) se plaisait à chasser dans la forêt de Retz (*IN SILVA RETIA*) où il avait un pied à terre au "REPOS", dans lequel il séjournait parfois. Plus tard, ce repos de chasse, ayant été considérablement agrandi, devint lui-même une VILLA REGIA , où Notable Résidence Royale Délaissée au temps des premiers CARLOVINGIENS, comme beaucoup de demeures semblables, elle devint le repaire d'un seigneur adonné au brigandage et prit le nom de MALMAISON (*de Malla ou Mallum Domus*), qu'elle conserva fort longtemps et même après que des hôtes royaux, moins barbares, en eurent pris possession .

Nous reviendrons plus longuement sur cette résidence avec la monographie de l'ancien chateau royal . Pour le moment, touchons un mot des bâtiments qui ont disparu pour faire place à la cour et au passage de l'ABREUVOIR .

Ces bâtiments n'étaient pas à proprement parler ceux de l'habitation particulière du Roi ou des leudes qui l'accompagnaient; ils composaient une partie des communs et comprenaient les logements des serviteurs, les écuries, le chenil, granges et remises de l'équipage de chasse et du train royal, cela ressort nettement d'un traité passé avec les religieux de l'abbaye de Clairefontaine

(la mairie actuellement), traité dont l'original doit être aux archives départementales et dont une copie régulière fait partie de la succession de Me NIGUET, ancien notaire à Villers-Cotterêts. Par ce traité, passé le penultiesme jour d'août 1671, il est convenu avec le mandataire de S.A. Monseigneur, Frère unique du Roy que les dits religieux abattront, enlèveront, et remplaceront comme bon sera leur devis, les masures, bois et murailles des viels bâtiments qui menacent ruynes près et environ de l'ancienne chapelle Saint-Maur.

Nous donnerons plus loin, la date à laquelle ces religieux prirent possession de ce qui restait des communs de la Malmaison.

Voyons dès maintenant quels furent les évènements qui se déroulèrent sur l'emplacement de la cour et du passage de l'Abreuvoir.

Au mois d'octobre 1411, c'est à dire à la reddition du chateau fort de la Ferté-Milon, lorsque VALERAN comte de Saint-Pol, se rendit maître sans coup férir, du bourg de Villers-Cotterêts, et pénétra, comme chez lui, dans l'enceinte de la Malmaison, ce fut sur cette partie ouest de la Résidence Royale qu'il fit d'abord main basse.

Amateur passionné, il s'empara sur le champ de la cavalerie et des meutes du jeune Charles d'ORLEANS, lesquelles, si l'on s'en rapporte à Monstelet et à Comines, ne comprennent pas moins de *"140 chevaux, tant genêts d'Espagne que courtauts aquiétaings, normans et de Flandres et plus de trois cens chiens tant lesvriers de Bretagne et Champagne que courans et "poils gris" du Poitou et Turquins"*.

Cette vènerie princière occupait l'emplacement actuel des propriétés Vittecoq, Vendrand et Odent, depuis y compris le passage de l'Abreuvoir jusqu'au delà de la ruelle du Rossignol (la Faisanderie), rue Neuve ensuite. Nous citerons des titres justificatifs lorsque nous en serons au "Passage du Manège".

Deux ans plus tard, en 1413, une bande de loups venue des *"haliers qui avoisinent le parc du chateau, s'avança jusqu'en deçà de la barrière du côté des Escuryes de la Vennerye"*, on les tua presque tous. Le gentilhomme de Blossac, dans son traité de la chasse du loup, revu par Jean de Clamorgan nous apprend qu'un seul cheval *"Fenet abymé par ces bestes sauvages"*.

En 1429, les *"bastiments de la Vennerye"* furent presque complètement *"ruynés"* par les Anglais, il ne resta debout qu'un *"logis hasbitable proche de la chapelle et un autre des communs vers le parcq"*.

C'est très probablement ce logis qu'occupa FRANCOIS 1er pendant la construction du chateau.

Vers 1525 on dut abattre quelques parties du chevet et du transept sud de la chapelle Royale de Saint-Maur (aujourd'hui église paroissiale de Saint Nicolas).

Ces parties que les Bourguignons d'abord, les Anglais ensuite, avaient dégradées, surtout dans leurs bases menaçaient de s'écrouler et d'entraîner avec elles tout le reste du choeur de la chapelle. On répara, du mieux possible, tout ce qui était susceptible de l'être, mais il fallut supprimer les *"pans de murailles qui avançoient de plus d'une toyse"* sur ce qui forme actuellement l'entrée du passage de l'Abreuvoir.

Relatons à présent l'historique de chacune des constructions qui existent de nos jours (1908) dans le passage de la cour de l'Abreuvoir.

A main droite, en entrant dans ce passage par la place du Chateau, se trouve le réservoir d'une partie des eaux qui alimentent la ville et qu'on nommait autrefois *"le Chateau d'eau"*. C'est là aussi qu'habite le fontainier municipal. Le premier fontainier qui habita ce logis fut Michel Boulic en 1674.

Dans le courant des années 1673 et 1675 les eaux en question, qui depuis plusieurs siècles, se trouvaient amenées dans un vaste bassin couvert et situé à l'aile gauche de la résidence Royale, à l'endroit où s'élèvent maintenant les cuisines et la buanderie de la maison de retraite, ces eaux, disons-nous, furent, par ordre de "Monsieur, Frère unique du Roy" conduites à l'aile opposée, avec celles dites : les nouvelles eaux, dans les bâtiments du réservoir actuel, auxquels bâtiments on donna le nom de "chateau d'eau". (Nous sommes en 1908).

C'est par erreur que quelques historiens ont dit que ce réservoir avait été transféré à cet endroit en 1772, ce transfert eut lieu un siècle plus tôt; en dehors des titres qui sont aux archives départementales, ce qui suffirait à le prouver: dans un mémoire dressé par Bricard, entrepreneur ordinaire des bâtiments de "S.A.R. Monseigneur le Duc d'Orléans, frère unique du Roy" le 27eme jour de juillet 1690.

A cette époque, le fontainier était encore Michel Boulic à qui succéda Nicolas Boulic, son fils qui se qualifiait "garde général des fontaines et regards du chateau Royal et du parc de la forêt de Retz". Il touchait annuellement des provisions s'élevant à 600 livres, les gages de Gilles Guyeux son aide, étaient de 150 livres par années .

Quelques mois seulement avant de mourir "Monsieur" fait creuser le bassin destiné à servir de décharge au réservoir, après toutefois que la fontaine du bourg sera pourvue d'eau en quantité nécessaireCe bassin servira aussi "*aux meutes et chevaux pour prendre la baignade et pour les soins nécessaires des carrosses et autres voitures de l'équipage*".

La mort de Philippe d'Orléans, survenue le 9 juin 1701 mit un arrêt aux travaux qui ne furent repris que beaucoup plus tard .

En 1734, Nicolas Boulic n'est plus fontainier Royal, après avoir marié sa fille Catherine à "Pierre François Montbrun ingénieur et peintre à Retheuil", il s'est retiré avec une pension que lui assure le Régent, ainsi qu'à "Dame Catherine Villeroy des Rochers" son épouse . Son successeur est un sieur Philippe-François Rampzay, qui meurt le 27 juillet 1745 . La place, qui paraît très enviée , est accordée par le duc d'Orléans à un sieur Louis-Jacques de Blé (ou de Bled) qui prend pour aide en 1750, un nommé Mathieu Evillot .

Courant avril 1752 Louis Philippe d'Orléans, lieutenant général et gouverneur du Dauphiné, fait achever le bassin commencé en 1701 sur les plans et dessins choisis par le frère de Louis XIV . Il s'agit du bassin actuel (1908) improprement appelé l'Abreuvoir .

On répare aussi les tuyaux et conduites des eaux sur un parcours de près de 22 kilomètres (11000 toyses dit le devis des travaux) .

Des réparations importantes sont encore faites au réservoir en 1772 . Les conduites d'eau des sources du faite, que les végétations obstruent rapidement, font que le réservoir est trop souvent à sec. Ces conduites sont remises en état .

La révolution française ayant fait entrer le chateau Royal et, par suite, le réservoir qui nous occupe parmi les "Biens de la Nation" , ceux-ci deviennent propriété publique .

Des "ingénieurs nationaux" font une visite au réservoir le 29 décembre 1790 .

A la date du 13 mai 1792, le conseil général de la commune adresse une pétition à Mrs les Administrateurs du Directoire du département de l'Aisne, par laquelle ils demandent :

- 1/ que le chateau soit occupé,
- 2/ que les pelouses et avenues soient soignées,
- 3 que les tuyaux qui traversent le petit parc soient l'objet d'une surveillance particulière, attendu que la moindre défection mettrait les habitants de cette commune dans une pénurie d'eau qui leur causerait grande calamité .

A/ Le chateau dudit Villers-Cotterets dans tout son ensemble,

B/ Les bosquets accompagnant et ornant de droite et de gauche,

C/ La grande pelouse produisant foin,

D/ et enfin la liberté de la promenade dans les avenues .

Le tout moyennant une redevance de 600 livres .

A ces demandes et propositions le Receveur de la Régie nationale répondit :

1°- qu'aux termes de l'article 8 de la loi du 12 septembre 1791, tous les biens nationaux doivent être régis ou affermés au profit de la nation de la manière la plus avantageuse .

2°- que le chateau de Villers-Cotterêts depuis le décret de suppression des apanages, du 13 août 1790, étant inhabité, il n'y a pas de doute qu'il se détériore .

En conséquence, et pour en tirer le meilleur avantage, en apparence, il proposera donc de louer pour trois, six ou neuf années, de ne point comprendre au bail les maisons louées aux sieurs Violaine et Melaye ainsi que les terres du petit parc qui sont cultivées par Picot de l'Epée.

3°- de ne pouvoir sous aucun prétexte intercepter les eaux (ou conduits) qui traversent le petit parc .

4°- que le nommé Robinet, garde du petit parc, bosquets et jardins, concerne les adjudicataires s'il y a lieu, qu'il soit payé par eux et que le portier du chateau reste au compte des adjudicataires s'ils le jugent à propos .

5°- qu'il soit fait état des lieux,

6°- et que la liberté de la promenade dans les avenues soit accordée .

Le 14 septembre 1792, (l'an IV de la liberté), le district instruit par le receveur de la régie, écrit que la proposition faite par la commune est avantageuse mais que le chateau, vu les circonstances actuelles, doit être réservé pour le cantonnement des troupes campées sous les murs de Soissons; donc il y a lieu de surseoir pour les bâtiments, mais pour les terres le Procureur syndic décide qu'il y a lieu d'en ordonner le loyer dans les termes de la loi, quant à la liberté de la promenade dans les avenues, elle est en principe accordée, mais ne le sera officiellement qu'un peu plus tard, après qu'on aura pris l'avis des officiers de l'administration des bois nationaux .

Le 13 Août 1792 cette liberté est de nouveau réclamée et, comme l'avis de l'administration forestière est favorable, le public peut alors se promener librement dans les avenues du Parc . Deux jours après, on lui accorde le droit de faire boire et baigner les chevaux et bestiaux dans le bassin du chateau Royal.

Ce fut là l'origine du "Passage de l'Abreuvoir".

Antérieurement, ce passage était interdit au public; il était d'ailleurs fermé par une porte en fer qui fut enlevée en 1793 . Il ne reste que les piliers de pierre et la loge du portier, lequel portier était en même temps maréchal-ferrant de l'équipage du duc d'Orléans . Cette loge existait encore en 1827 elle servait également de maréchalerie et se trouvait adossée au mur de l'ancien presbytère . Un plan dressé en l'an V nous fait voir que le passage était fermé aussitôt après la porte d'entrée du jardin du presbytère .

L'Abreuvoir se situait à l'emplacement de l'actuel marché couvert .

***Le 11 novembre 2000, notre ami et adhérent de la première heure,
Monsieur Serge REYNIER,
nous a quittés. C'est avec beaucoup d'émotion que nous lui avons dit
adieu à Berny-Rivière .***

***Nous présentons nos condoléances particulièrement attristées à
Madame Reynier, ses enfants et petits enfants .***

